

Compte rendu du conseil municipal

Séance de mercredi 12 mai 2021

Présents : Yoann Bernard, Christophe Berthet, Serge Gardien, Alain Nambotin, Jocelyne Nambotin.

Excusée : Geneviève Lamberet (procuration donnée à Christophe Berthet)

La séance est ouverte à 20 h 32 par Monsieur Yoann Bernard faisant office de maire jusqu'aux prochaines élections municipales complémentaires. Cette réunion s'est tenue à huis clos afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur. Le quorum étant atteint, un secrétaire de séance est choisi à l'unanimité : Serge Gardien.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 2 avril 2021.

Aucune réserve n'étant formulée, le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu.

Modification de la délibération du dernier conseil relative aux indemnités de Yoann Bernard. (Délibération 23-5-21)

Le Maire précise qu'une faute de frappe s'est glissée dans l'écriture de la délibération 22-4-21 concernant le vote de ces indemnités. L'indice de référence de la fonction publique territoriale pour le calcul est l'indice 1027 au lieu de 1017.

Le Conseil à l'unanimité approuve cette rectification.

Approbation du devis Favier. (Délibération 24-5-21)

Le maire présente le devis de l'entreprise Favier concernant des travaux de voirie. Il s'agit de la réfection de l'enrobé sur la rue principale et de la pose de caniveaux à l'entrée du village sur la route de Lhuis. Le montant de ce devis s'élève à **7356 euros TTC**

Le Conseil approuve à l'unanimité la réalisation de ces travaux.

Délibération sur les demandes de subventions. (Délibération 25-5-21)

Serge Gardien présente les demandes de subvention qui pourraient être faites à l'État et au Département pour les travaux de voirie acceptés par le Conseil. Il s'agit de l'aménagement du Plan de la rue et des travaux Favier acceptés au point précédent.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Sources	Montant total HT	%
Fonds propres	4916 €	40
État, DETR	3687 €	30
Département	3687 €	30
Sous-total financement public	7374 €	60
TOTAL HT	12 290 €	100

Au niveau du département de l'Ain, un plan de subventionnement contractuel sur trois ans (2021-2023) est mis en place. Il faut prévoir nos demandes avant le 31 juillet 2021.

Cette nouvelle procédure nous oblige à revoir nos demandes de subventions de façon plus globale.

À l'unanimité, le Conseil donne donc pouvoir au Maire pour étudier les demandes de subventions les plus appropriées en fonction des possibilités qui nous sont proposées.

Compte rendu du conseil municipal

Séance de mercredi 12 mai 2021

Décision budgétaire modificative pour intégrer la maison et les granges Monier dans l'inventaire. (Délibération 26-5-21)

Le Maire rappelle que suite à la donation par l'association *Air et Vie* de la maison et des granges Monier, lors du mandat précédent, aucune opération comptable n'a été faite pour intégrer ces biens dans les actifs de la commune.

À la suite de la vente des deux granges, le trésorier d'Ambérieu-en-Bugey nous demande de régulariser cette situation en réalisant une décision modificative concernant :

- une opération d'ordre budgétaire à l'article 2138-041 en dépenses d'investissement de +20 000 €,
- une opération d'ordre budgétaire à l'article 10251-041 en recettes d'investissement de +20 000 €.

Puis d'émettre

- un mandat et un titre pour 15 000 € avec un numéro d'inventaire pour la maison individuelle,
- des mandats et titres pour 2 500 € avec des numéros d'inventaire pour chacune des granges.

Le Conseil à l'unanimité accepte cette décision modificative au budget d'investissement.

Attribution d'une bonification indiciaire à la secrétaire de mairie.

Le Maire informe le Conseil que, conformément au décret n°2006-779 du 3 juillet 2006, une nouvelle bonification indiciaire (NBI) tient compte du niveau de technicité ou de responsabilité qui s'attache à certains emplois ou fonctions.

Les fonctions de secrétaire de mairie de communes de moins de 2000 habitants sont éligibles à cette NBI. Cette bonification (15 points) sera donc attribuée à Laurence Tamisier notre secrétaire. Cette bonification est applicable de plein droit, aucune délibération n'est donc nécessaire.

Embauche d'un nouvel employé communal. (Délibération 27-5-21)

Suite à la fin du contrat de Sylvain Roulet pour convenance personnelle, le maire propose l'embauche de Monsieur **Patrick Chalton** au 1^{er} juin 2021.

Étant donné que le poste de titulaire ne sera libéré que fin décembre 2021 du fait du congé sans solde de M. Patrice Bonnard, un contrat CDD (12 h) lui sera proposé pour une durée d'un an.

M. Chalton est employé également comme agent technique dans les communes de Seillonaz et de Marchamp.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette embauche.

Compte rendu du conseil municipal

Séance de mercredi 12 mai 2021

Facture du déneigement 2020/2021.

Le Maire présente, à titre d'information, la facture du déneigement. Il rappelle que cet hiver c'est une entreprise extérieure qui a effectué ces travaux suite à la requête de l'ancien maire contre M. Jérôme Baudot.

Cette facture s'élève à un montant total de **9 666,25 € TTC** pour 32,5 heures effectuées.

Fleurissement de la commune.

Jocelyne Nambotin nous présente le travail du petit groupe qui s'est constitué à ce sujet.

Les fleurs seront commandées en début de semaine 20 pour une mise en place le samedi 22 mai.

Alain Nambotin nous annonce qu'il fait don à la commune de trois gros bacs en pierre reconstituée.

Signalisation sur la montagne de La Cra. (Délibération 28-5-21)

- Suite à l'arrachage des panneaux d'interdiction de circulation des véhicules à moteurs aux deux extrémités du GR 59 parcourant la crête de la montagne, nous envisageons la pose de nouveaux panneaux plus solides. Un arrêté sera également pris pour officialiser ces interdictions qui permettra de poursuivre les contrevenants. Un chiffrage du coût de ces nouveaux panneaux va être fait.
- La pose de panneaux interdisant les feux et les barbecues sur la montagne, à proximité de la Croix, au belvédère ainsi qu'au grand Pertuis est programmée avant l'été. À cet effet, un devis pour l'achat de 5 panneaux et 3 poteaux à l'entreprise 6^eSENS est proposé au Conseil.
Le Conseil à l'unanimité accepte le devis de 6^eSENS d'un montant de 449,14 TTC

Préparation des élections Départementale et Régionales.

Un premier tableau de présence pour la tenue des bureaux de vote pour le premier tour des élections du 20 juin 2021 a été constitué en tenant compte des volontaires qui se sont manifestés et des conditions sanitaires à respecter. Il leur a été communiqué pour qu'ils confirment leur présence.

Points divers.

Afin de régulariser des situations héritées du passé, il sera nécessaire de faire effectuer des métrages par un géomètre :

- Pour acter les servitudes de tréfonds relatives aux canalisations d'eaux pluviales situées sous les propriétés de Mme Salvi et Madame Michèle Berthet ;
- Pour la vente de parcelles de terrains communaux aux enfants Berlioz ainsi qu'à la famille Nambotin Marc et Christian ;
- Pour le rachat d'un bout de terrain de la propriété Morand située sous la voirie.

Le Conseil se propose de mettre en chantier ces différentes opérations.

La séance est levée à 22 h 00.

Le secrétaire de séance : Serge Gardien